

Paris, le jeudi 22 septembre 2005

Circulaire : 038-05

Émetteur : Direction de la Formation Professionnelle

Objet : INSPECTEURS DU RECOUVREMENT - 40ÈME PROMOTION ORGANISATION DU
PROCESSUS DE RECRUTEMENT

Madame, Monsieur le Directeur,

Pour faire suite à la lettre circulaire relative au lancement du dispositif Inspecteurs du Recouvrement - 40ème promotion, je vous informe des modalités à mettre en œuvre pour le processus de recrutement.

Vous trouverez ci-après un dossier complet traitant :

- des modalités d'examen des dossiers de candidature,
- des modalités de sélection des dossiers par la Commission d'habilitation,
- de l'organisation des épreuves écrites,
- de l'organisation des épreuves d'oral collectif,
- de l'organisation des entretiens individuels,
- des modalités de proclamation des résultats et de l'intégration du stagiaire en formation.

Pour les épreuves écrites, les informations données se compléteront d'un guide détaillé qui sera remis aux Responsables de Centre d'Examen lors de la réunion du 11 octobre 2005, qui est prévue à l'Ucanss.

Certaines de ces modalités peuvent paraître très contraignantes, elles sont données pour garantir le succès des épreuves.

Comptant sur votre collaboration pour mener à bien le recrutement de la 40ème promotion des Inspecteurs du Recouvrement, je vous prie de croire, Madame, Monsieur le Directeur, à l'assurance de ma considération distinguée.



Yves Dellery

Directeur de la Formation Professionnelle

Document(s) annexe(s) :

- Modalités de recrutement,